

5 villes 5 spectacles gratuits

Pour les habitants de Wallonie, l'histoire de l'accession à leurs Libertés est déjà longue. De 1066, première charte octroyée à la Ville de Huy, au débat sur le Traité constitutionnel européen en juin de cette année, que de chemin parcouru, que de luttes, de Traités, d'événements.

Un des faits majeurs de notre histoire commune, c'est la mise en place d'un Etat fédéral et la tenue de la première séance du Parlement wallon, il y a tout juste 25 ans. Cela mérite une fête où chaque Wallonne, où chaque Wallon puisse venir célébrer cet anniversaire.

Grâce à la narration imagée du génie et des naïades, l'Aquatic Event Show racontera l'histoire de nos libertés et des droits acquis au travers du temps. Dans ce spectacle, l'eau joue avec la pesanteur, sculptant dans l'espace de splendides compositions cristallines, mille fois détruites, mille fois recommencées. Elle devient écran et les imagent chantent, composant avec le feu une symphonie d'éléments naturels. La musique, la couleur et le décor qu'offre chaque lieu, y ajoutent la touche particulière qui conduit de l'Histoire à la fête.

Les quatre premiers spectacles mettront en exergue le fait marquant du lieu retenu. Le show de Namur sera la synthèse complète, spectaculaire, de toute cette longue marche vers nos Libertés.

La Roche-en-Ardenne 03/09/05

Le 3 septembre 2005 à 21h00 parking du complexe sportif.

Louvain-la-Neuve 24/09/05

Le 24 septembre 2005 à 21h00, place de l'Aula Magna.

Tournai 01/10/05

Le 01 octobre 2005 à 21h00, place Reine Astrid

Theux 08/10/05

Le 08 octobre 2005 à 21h00, au Stade à côté du hall omnisport, av. du Stade

Namur 15/10/05

Le 15 octobre 2005 à 21h00 sur la Meuse, face à la Citadelle.

Avec le soutien de la 

3 expositions

• 10/09 - 17/09 : « 25 œuvres - 25 lieux en Wallonie »

En collaboration avec l'asbl Musées et Société en Wallonie (MSW), le Parlement va dévoiler en ses locaux un improbable musée et dresser un portrait unique de la Wallonie, illustré par 25 œuvres issues de 25 musées wallons pour 25 ans de Région wallonne : art ancien, art décoratif, art moderne, histoire, archéologie, littérature, ethnologie, folklore, sciences et techniques, sciences naturelles offriront un voyage au cœur de nos richesses architecturales et artistiques.

- Heures de visite : du lundi au vendredi, de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. (Ouvert durant les Journées du Patrimoine)

• 21/09 - 28/09 : « La Région wallonne a 25 ans »

Présentée en collaboration avec le Gouvernement wallon, l'exposition allumera 25 bougies virtuelles pour saluer les 25 ans d'autonomie, mais aussi 100 ans d'initiatives, de volonté et de projets qui ont permis la reconnaissance de notre entité fédérée. C'est l'histoire du fédéralisme en Wallonie, et au travers lui l'histoire de la Région wallonne, comprise dans tous ces changements économiques, mais c'est avant tout l'histoire d'un peuple qui s'exprime.

- Heures de visite : du lundi au vendredi, de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

• 02/11 - 26/11 : « Triangle rouge »

En collaboration avec les «Territoires de la Mémoire» de Liège, l'exposition présente la montée des fascismes et extrémismes en Europe dès le début du XX^{ème} siècle, mais elle invite surtout à la réflexion et au nécessaire devoir de vigilance afin de préserver nos libertés démocratiques. Elle est une suite concrète du voyage aux camps de concentration de Berlin effectué fin juin par 71 adolescents «Passeurs de mémoire» parrainés et accompagnés par 50 députés wallons. Le Parlement wallon affirme ainsi son rôle majeur dans la défense des valeurs démocratiques.

- Heures de visite : du lundi au vendredi, de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

• Entrée libre

• Lieu : Parlement wallon (Bâtiment St Gilles), rue Notre-Dame, 1, à 5000-NAMUR ;

• Pour tout information et/ou organisation de visites guidées du Parlement : <http://www.parlement-wallon.be>.



PARLEMENT WALLON
25 ans d'eau et de feu
 5 Villes 5 Spectacles gratuits
 de septembre à octobre 2005



Mieux connaître VOTRE Parlement !

Pourquoi ?

Le Parlement de Wallonie est le lieu de rencontre et de débat démocratique entre tous les Wallons, à travers leurs représentations politiques. Chaque citoyen, chaque habitant de Wallonie peut y avoir accès. En effet, les séances plénières du Parlement comme les séances de commissions sont publiques. Seules restrictions : une décision des autorités responsables imposant le huis-clos, ou le nombre de places disponibles dans les salles concernées.

Pour le contacter ?

- **Siège du Parlement** (Salle des Débats - de Commissions) : Bâtiment St Gilles, rue Notre-Dame, 1, à 5000 - NAMUR.
- **Siège de la Présidence** : Square Arthur Masson, 6, à 5000 NAMUR.
- **Siège de l'Administration** (Greffes) : rue St Nicolas, 24, à 5000 NAMUR.
- **Tél.:** 081.23.10.36 - mail@parlement-wallon.be

Pour le visiter ?

- Un formulaire de demande est disponible sur le site Internet de l'Assemblée, dont l'adresse est www.parlement-wallon.be
- Le bâtiment St Gilles est en outre accessible au public chaque année, lors des Journées du Patrimoine, le deuxième week-end de septembre.

Pour mieux le connaître ?

L'Assemblée des élus de Wallonie met à votre service un site Internet qui vous permettra de visiter ses locaux à partir de votre écran, d'en connaître les activités dans sa page « ACTUALITES », d'en découvrir les documents de travail ou les rendez-vous culturels ou citoyens que le Parlement vous fixe. ...



Une seule adresse : www.parlement-wallon.be

Vous pourrez vous abonner à la liste de diffusion et recevoir ainsi, régulièrement, les ordres du jour relatifs aux travaux de VOTRE Parlement. A vous y rencontrer !

- **15 octobre 1980 - Le premier siège du Conseil régional wallon est le Sofitel de Wépion**, une naissance discrète, marquée par une relative indifférence des médias et du grand public.
- **23 décembre 1981 - Sous la présidence d'André Cools**, le Parlement s'installe dans l'ancien bâtiment de la Bourse de commerce, Place d'Armes à Namur. Il y restera dix-huit ans.
- **11 décembre 1986 - Le choix d'une capitale pour la Wallonie fait l'objet de débats**, parfois houleux, où les appréhensions face à l'inconnu et les tentatives de retour en arrière sont nombreuses. Quoi qu'il en soit, la Wallonie fut la première région du pays à se doter d'une capitale appartenant à son territoire : la ville de Namur.
- **1988-1989 - La troisième réforme de l'Etat consacre un accroissement des compétences communautaires et régionales**, principalement en matière d'enseignement, de travaux publics et de transport. C'est aussi la création de la Région de Bruxelles-Capitale, laquelle se voit dotée d'un parlement et d'un gouvernement.
- **1993 - L'Etat belge devient, par la quatrième réforme, un Etat fédéral** à part entière, avec un accroissement considérable de compétences communautaires et régionales.
- **4 février 1995 - Le jury du concours d'architecture** chargé de choisir le projet de siège du Parlement à construire sur le site du Grognon, à Namur, proclame lauréat l'architecte suisse Mario Botta.
- **21 mai 1995 - Avancée considérable vers un fédéralisme achevé** : la première élection directe des députés régionaux.
- **26 juin 1996 - Au terme de nombreux débats et d'une consultation des Namurois**, c'est l'**ancien Hospice Saint-Gilles** qui est finalement choisi pour devenir **le siège de l'Assemblée wallonne**.
- **17 septembre 1998 - Inauguration de l'ancien Hospice Saint-Gilles restauré**, avec notamment mise en valeur des vestiges archéologiques. Les parlementaires wallons y siégeront pour la première fois le 21 octobre de la même année.
- **29 Juin 2005 - Le Parlement wallon donne son assentiment au Traité constitutionnel européen**. Les débats sont retransmis en direct sur les chaînes des télévisions communautaires.

Ce 15 octobre, il y a 25 ans jour pour jour que la première séance du Parlement wallon se tenait à Wépion. C'était une étape importante de la construction de notre Région et de la prise en main par les Wallons de leur destin.

Le Parlement a souhaité que cet anniversaire ne soit pas seulement l'occasion de faire la fête, mais qu'il soit surtout un moment unique pour rappeler que la Démocratie n'est ni naturelle ni automatique.

Depuis des siècles, des femmes et des hommes prennent des risques dans cette marche vers les Libertés, parfois au péril de leur vie. Leur détermination a permis et permet à chacun de participer à la gestion des affaires de l'Etat, quelque soit son niveau de richesse ou d'instruction.

Cette année a été marquée par le 60^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration. Le Parlement a initié une démarche civique novatrice : 71 adolescents et 50 Députés wallons ont entrepris ensemble un voyage de mémoire au cœur des camps de concentration proches de Berlin, Ravensbrück et Sachsenhausen.

Par ces visites et par le dialogue avec des rescapés, les jeunes ont pu comprendre que les premiers camps installés en Allemagne par les Nazis ont d'abord été érigés contre des opposants politiques allemands épris de démocratie. Ces adolescents sont ainsi devenus des "Passeurs de mémoire".

La participation du Parlement à ce 25^{ème} anniversaire de la création de la Région wallonne s'inscrit dans une perspective historique. La Région wallonne est riche d'actes, de traités, de chartes, d'événements ayant conduit à plus de Libertés. Quatre lieux, aujourd'hui des villes, témoins de la construction de notre démocratie, accueilleront, en septembre et en octobre, des manifestations populaires rappelant cette longue marche des Wallons. Elles annoncent la journée d'apothéose du 15 octobre 2005 à Namur, Capitale de la Wallonie.

Je vous invite à nous rejoindre pour célébrer ensemble cet anniversaire.